



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-660

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2024-10-16-00012 - Arrêté relatif à la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris 2024 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2024-09-18-00009 - Décision portant nomination du délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du département de Paris (1 page)

Page 6

Préfecture de Police / Secrétariat général de l'administration

75-2024-10-16-00013 - Arrêté du 16 octobre 2024 modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police (2 pages)

Page 8

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-10-16-00012

Arrêté relatif à la liste nominative des membres
du directoire de l'Assistance publique - hôpitaux
de Paris 2024

**Le directeur général de
L'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7-5, D6143-35-1, D.6143-35-2, D. 6143-35-3 et R. 6147-3 du code de la santé publique,

Vu les propositions conjointes du président-directeur général de l'INSERM, des présidents des universités d'Île-de-France comportant une UFRM et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales relatives au vice-président en charge de la recherche, formulées par courrier en date du 4 février 2020,

Vu les propositions conjointes du président de la commission médicale d'établissement et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales, formulées par courrier en date du 16 Février 2024,

Vu les avis conformes du Président de la commission médicale d'établissement et du directoire, émis respectivement le 16 Février 2024 et le 27 Février 2024,

Le conseil de surveillance informé,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est fixée comme suit :

Membres avec voix délibérative :

- M. Nicolas REVEL, directeur général de l'AP-HP, président du directoire,
- M. le Pr Rémi SALOMON, président de la commission médicale d'établissement, premier vice-président du directoire, chargé des affaires médicales,
- M. le Pr Bruno RIOU, vice-président doyen du directoire, Doyen UFR de Médecine, Sorbonne Université,
- M. le Pr Gabriel STEG, vice-président du directoire chargé de la recherche,
- M. Loïc MORVAN, coordonnateur général des soins de l'AP-HP,
- Mme le Dr Diane BOUVRY, praticienne hospitalière, vice-présidente de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP,
- M. le Pr Emmanuel MARTINOD, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- Mme Christine WELTY, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université,
- Mme Laëtitia BUFFET, directrice générale adjointe,

Membres avec voix consultative :

- Mme Edith BENMANSOUR, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- M. le Pr. Bahram BODAGHI, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université
- Mme le Pr. Nathalie CHARNAUX, doyenne UFR de Médecine, Université Sorbonne Paris Nord,
- Madame le Pr. Anne COUVELARD, présidente de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité,

- Madame Hélène GILARDI, Directrice par intérim du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Vianney DESCROIX, Médecine Bucco-dentaire Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Mme Bénédicte ISABEY, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- M. Didier FRANDJI, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Bertrand GODEAU, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- Mme le Pr. Sandrine HOUZE, chef du service de parasitologie-mycologie à l'hôpital Bichat C.Bernard,
- M. le Pr. Marc HUMBERT, doyen UFR de Médecine, Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Loïc JOSSERAN, doyen UFR des sciences de la santé, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Mme Martine KAROUBI, représentante des usagers à l'hôpital Cochin AP-HP
- M. Christophe KASSEL, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Xavier MARIETTE, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- Mme Nathalie NION, cadre supérieur de santé de Département Médico-Universitaire, AP-HP. Sorbonne Université
- M. le Dr. David OSMAN, médecin coordonnateur de la gestion des risques liés aux soins à l'hôpital Bicêtre
- M. le Pr. Yann PARC, chef du service chirurgie générale et digestive à l'hôpital St Antoine,
- Madame Catherine PAUGAM-BURTZ, directrice générale adjointe,
- Mme le Pr. Claire POYART, présidente de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université Paris Cité,
- M. le Pr. Matthieu RESCHE-RIGON, doyen de la faculté de santé, Université Paris Cité
- Mme le Pr. Sabine SARNACKI, doyenne UFR de Médecine, Université Paris Cité
- M. Jacques WALCH, représentant des usagers à l'hôpital Avicenne AP-HP
- M. le Pr. Pierre WOLKENSTEIN, doyen UFR de Médecine, Université Paris Est Créteil.

ARTICLE 2 : L'arrêté n°75-2024-09-19-00014 du 19 Septembre 2024 modifié est abrogé.

Fait à Paris, le 16 octobre 2024

Signé par :

Nicolas REVEL

Directeur général

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2024-09-18-00009

Décision portant nomination du délégué
territorial adjoint de l'agence nationale pour la
rénovation urbaine du département de Paris



DECISION

Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de PARIS

La Directrice Générale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne-Claire MIALOT en qualité de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de PARIS.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De nommer Madame Rosaline FOUQUEREAU, Directrice régionale adjointe, directrice de l'Unité Départementale de Paris par intérim, en qualité de Déléguée Territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de PARIS.

Fait à Pantin, le 18 septembre 2024

Signé par :
Anne-Claire Mialot
07B72F4B148B461...
Anne-Claire Mialot

Préfecture de Police

75-2024-10-16-00013

Arrêté du 16 octobre 2024 modifiant l'arrêté n°
0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition
nominative de la commission locale d'action
sociale de la préfecture de police

ARRÊTÉ du 16 octobre 2024

modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police

Le préfet de police,

Vu l'arrêté du préfet de police du 25 janvier 2023 relatif à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police et au réseau local d'action sociale de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du préfet de police du 24 février 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police ;

Vu la demande de modification des représentants de la FSMI - FORCE OUVRIERE) en date du 02 octobre 2024 ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Au titre de l'article 2 de l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police, la liste des **représentants des personnels relevant du statut de la fonction publique de l'État, affectés à Paris intra-muros** est modifié :

- Au titre de la Fédération de syndicats du ministère de l'intérieur – Force Ouvrière (FSMI – FORCE OUVRIÈRE).

Titulaires	Suppléants
- Mme Virginie DALENS	- M. Clément OBERLIN
- M. Benjamin PANDOLFO	- M Cédric VENNÉR
- M. Frédéric DELBARRE	- Mme Sarah IHARKANE
- Mme Noria GHAOUTI	- M. Cyril BERNARDINI
- M. Régis MASSONI	- Mme Fanny BOURHIS
- M. Jean BABOURAM	- Mme Claude BABOURAM
- M. Moulay EL HOUSSEINI HILAL	- M. Yahia TAMINE

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris (PAVP) et au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de police
La sous-directrice de la prévention
et de la qualité de vie au travail

signé Murièle BOIREAU